

**DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE
COMMUNE DE LIMOUX**

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 OCTOBRE 2021**

Convocation en date du 12 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf octobre à dix-sept heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : Mr Pierre DURAND, Maire, Mr François KHOURY, Mr Jean-Pierre TAILHAN, Mme Marie-Ange LARRUY, Mr Gilbert AUPIN, Mme Magalie BERLIOZ, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mr Aimé MUNOZ, Adjoint, Mr Albert NADAL, Mme Catherine ABADIE, Mme Anne-Marie CLERGUE, Mr Alain LAPEYRE, Mr Yves GUIRAUD, Mr Alain SIMON, Mme Anne-Marie COMBES, Mr José NAVIO, Mr Jean-Marie AMIGUES, Mme Nadine BUORO, Mme Nathalie FIOROTTO-BRIAUT, Mr David FERNANDEZ, Mme Caroline MARTY-FONTANET, Mme Shirley VESCO, Mme Elodie GARCIA, Mme Mélanie BACH, Mr Pierre BAC, Mme Danièle LUQUET-PAGES, Mr Frédéric GARRIGUE, Mr Christophe BACHERE, Mr Julien RANCOULE, Mr Maxime BOT, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mme Michèle BAREIL-GUERIN à Mme Marie-Ange LARRUY
Mme Leïla KEBIR à Mme Magalie BERLIOZ
Mme Delphine AUTRET-DUPONT à Mr Julien RANCOULE

Secrétaire : Mme Mélanie BACH

0. Décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 9 Juillet 2020, reçue en Préfecture de l'Aude le 20 Juillet 2020, relative aux pouvoirs du Maire - Délégation du Conseil Municipal Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée :

➤ **J'ai contracté :**

▪ Auprès de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel Méditerranéen, un emprunt de 1 500 000,00 Euros dont les caractéristiques sont les suivantes :

- ⇒ **Catégorie de prêt** : Prêt à taux fixe
- ⇒ **Numéro de prêt** : 102780795000020594302
- ⇒ **Durée** : 20 ans
- ⇒ **Taux** : 0,95 %
- ⇒ **Débloccage des fonds** : 17 Décembre 2021
- ⇒ **Périodicité du versement des échéances** : Trimestrielle
- ⇒ **Première échéance** : 31 Mars 2022
- ⇒ **Frais de Dossier** : 1 500,00 Euros

(Décision n° 2021-0173)

➤ **J'ai fixé :**

▪ Le tarif des Accueils de Loisirs Associés à l'Ecole (A.L.A.E.) à compter du 1^{er} Septembre 2021 :
- à 0,40 Euro par Heure le tarif péri scolaire (Matin, Midi et Soir durant les jours de scolarité).

(Décision n° 2021-0163)

▪ Les tarifs des repas à la cantine scolaire, pour l'année scolaire 2021/2022, à :

3,90 Euros par repas (lettre A), la participation journalière des parents dont le quotient familial est inférieur ou égal à 595 Euros.
4,70 Euros par repas (lettre B), la participation journalière des parents dont le quotient familial est supérieur à 596 Euros.

Pour les enfants de LIMOUX.

5,80 Euros par repas (lettre C) quel que soit le quotient familial.

Pour les enfants de l'extérieur.

(Décision n° 2021-0164)

▪ Le tarif des transports « intra-muros » pour l'année scolaire 2021 – 2022, à :

- 0,80 Euro le prix unitaire du ticket d'accès au transport « intra –muros », pour un trajet unique, toutes catégories d'élèves et de voyageurs confondues et ce pour l'année scolaire 2021 – 2022.
- 18,00 Euros le prix de la carte de transport « intra –muros », pour 25 trajets, toutes catégories d'élèves et de voyageurs confondues et ce pour l'année scolaire 2021 – 2022.

(Décision n° 2021-0165).

➤ **J'ai fixé pour l'année 2022, les tarifs :**

- D'utilisation des Courts de tennis. (Décision n° 2021-0205)
- Des droits d'entrée de la Piscine. (Décision n° 2021-0206)
- Des activités mises en œuvre au titre du Contrat « Enfance et Jeunesse ». (Décision n° 2021-0207)
- De la Cotisation annuelle de la Bibliothèque. (Décision n° 2021-0208)
- Du droit d'entrée au Musée Petiet. (Décision n° 2021-0209)
- Du droit d'entrée au Musée Petiet à l'occasion d'animations. (Décision n° 2021-0210)
- Du droit d'entrée à la Salle d'exposition du « Musée du Piano ». (Décision n° 2021-0213)
- Du droit d'entrée à la Salle d'exposition du "Musée du Piano" à l'occasion d'animations. (Décision n° 2021-0214)
- Du droit d'entrée au Festival NAVA. (Décision n° 2020-0217)
- De la Location du cinéma l'Elysée. (Décision n° 2021-0218)
- De la Location de la salle du rez-de-chaussée du cinéma l'Elysée. (Décision n° 2021-0219)
- De la Location du gymnase Louis Trémesaygues. (Décision n° 2021-0220)
- De la Location des salles du gymnase l'Olympie. (Décision n° 2021-0221)
- De la Location de la salle à usages multiples, avenue du 1^{er} Mai. (Décision n° 2021-0222)
- De la Location de la Petite Salle du Complexe de Monte Cristo. (Décision n° 2021-0223)
- De la Location des halles Place Général Leclerc. (Décision n° 2021-0224)
- De la Location de la salle Louis COSTES. (Décision n° 2021-0225)
- De la Location de la salle de réunion de l'Espace Fécos. (Décision n° 2021-0226)
- De la Location de l'Auditorium de la salle d'exposition du « Musée du Piano ». (Décision n° 2021-0227)
- De la Location de la salle 00 sise 36 Avenue Oscar Rougé (Décision n° 2021-0228)
- Des Concessions dans les cimetières. (Décision n° 2021-0229)
- Du Dépositaire du cimetière communal de Villeplane. (Décision n° 2021-0230)
- Des Cases du Columbarium. (Décision n° 2021-0231)
- Des Droits de place et redevances d'occupation domaniale. (Décision n° 2021-0232)
- Des Prestations de Service de Balayage au profit d'autres Communes. (Décision n° 2021-0233)

➤ **J'ai accordé la gratuité :**

- De l'accès au Musée Petiet à l'occasion de la 18^{ème} édition de la Nuit des Musées. (Décision n° 2021-0211)
- De l'accès au Musée Petiet à l'occasion de la 39^{ème} édition des Journées Européennes du Patrimoine 2022. (Décision n° 2021-0212)
- De l'accès à la Salle d'exposition du « Musée du Piano » à l'occasion de la 18^{ème} édition de la Nuit des Musées. (Décision n° 2021-0215)
- De l'accès à la Salle d'exposition du « Musée du Piano » à l'occasion de la 39^{ème} édition des Journées Européennes du Patrimoine 2022. (Décision n° 2021-0216)

➤ **J'ai conclu :**

- Auprès de l'Association ATOMES PRODUCTIONS, sise 46 Allée d'Iéna, 11000 CARCASSONNE, représentée par son Directeur Monsieur Stéphane CANO, un contrat de vente du droit d'exploitation de spectacles pour sept concerts qui auront lieu en Août 2021 à LIMOUX, pour un montant de 9 599,40 euros. (Décision n° 2021-0153)

▪ Auprès de la société TMC BUREAUTIQUE – 8, Chemin de Castelviel – 31180 ROUFFIAC TOLOSAN, une consultation pour la fourniture et l’installation d’un écran interactif tactile pour la nouvelle classe « ULIS » à l’école Victor Hugo de LIMOUX, pour un montant s’élevant à la somme de 3 189,00 €uros Hors Taxes et se détaillant de la façon suivante :

- Fourniture écran tactile interactif 65’’ complet pour 2 890,00 €uros Hors Taxes (garantie de 5 ans sur site) ;
- Livraison, installation de l’écran interactif et formation aux utilisateurs pour 299,00 €uros Hors Taxes.

(Décision n° 2021-0155)

▪ Auprès l’EURL MP CHARPENTE – ZA Le Foulon Nord – 11230 CHALABRE, titulaire du Lot N° 1 – Charpente-couverture du marché de travaux pour la réfection de la charpente couverture de la nef de l’Eglise de la Miséricorde à LIMOUX, un Avenant N° 2 relatif à une augmentation du montant des travaux, soit 6 739,93 €uros Hors Taxes, soit un pourcentage d’écart induit par l’avenant N° 2 de + 5,51 %.

(Décision n° 2021-0156)

▪ Auprès de la SAS CHEVRIN GELI – BP 31353 – ZA Fendeille – 11493 CASTELNAUDARY Cedex, titulaire du Lot N° 2 – Maçonnerie du marché de travaux pour la réfection de la charpente couverture de la nef de l’Eglise de la Miséricorde à LIMOUX, un Avenant N° 1 relatif à une diminution du montant des travaux, soit pour un montant de – 5 898,11 €uros Hors Taxes, soit un pourcentage d’écart induit par l’avenant N° 1 de – 11,63 %.

(Décision n° 2021-0157)

▪ Auprès de l’Association « PIGMENT FORT », dont le siège social se trouve Le Viala du Piboul, 12120 SAINTE JULIETTE SUR VIAUR, représentée par Madame Anaëlle LHERMITTE, un contrat de prestation de service, à l’occasion de la manifestation « L’été nomade - D’une rive à l’autre, le Pont des Artistes », qui se déroulera le Mardi 13 Juillet 2021 et le Mardi 10 Août 2021, Place de la République à Limoux, pour un montant de 890,00 €uros.

(Décision n° 2021-0158)

▪ Auprès de l’Atelier Coquelicot représenté par Madame Françoise GOUVERNEUR, demeurant 1 Chemin des Bausses, 11300 VILLELONGUE D’AUDE, un contrat de prestation de service, à l’occasion de la manifestation « L’été Nomade - D’une rive à l’autre, le Pont des Artistes », qui se déroulera le Mardi 13 Juillet 2021, pour un montant de 500 €uros.

(Décision n° 2021-0159)

▪ Auprès de l’Atelier Coquelicot représenté par Madame Françoise GOUVERNEUR, demeurant 1 Chemin des Bausses, 11300 VILLELONGUE D’AUDE, un contrat de prestation de service, à l’occasion de la manifestation « L’été Nomade - D’une rive à l’autre, le Pont des Artistes », qui se déroulera le Mardi 10 Août 2021, pour un montant de 500 €uros.

(Décision n° 2021-0160)

▪ Auprès des entreprises :

- COLAS France - Etablissement de CARCASSONNE - Rue Edouard BRANLY - ZI La Bouriette – BP 1084 - 11880 CARCASSONNE Cedex 09.
- SARL ENTREPRISE CHAUVET - ZI 21, Avenue de Catalogne - 11300 LIMOUX
- SAS ROBERT - 22, Rue de la Gare - 11250 POMAS

un marché de travaux ayant pour objet l’aménagement VRD de la Route de Chalabre – Tranche 2.

LOT - DESIGNATION	MONTANT Exprimés en Euros HT	TITULAIRE
- LOT N° 1 : Terrassements généraux - Voirie	230 748,25 €	COLAS France Etablissement de CARCASSONNE Rue Edouard BRANLY ZI La Bouriette – BP 1084 11880 CARCASSONNE Cedex 09
LOT N° 2 : Réseaux humides	153 956,50 €	SARL ENTREPRISE CHAUVET ZI 21, Avenue de Catalogne 11300 LIMOUX
LOT N° 3 : Eclairage public	54 300,10 €	SAS ROBERT 22, Rue de la Gare 11250 POMAS
Total général :	439 004,85 €	

(Décision n° 2021-0161)

▪ Auprès de l'association Quatuor « Illusion », représentée par Monsieur Guy ROBERT, domicilié 12 Lotissement Les Oliviers, 11600 VILLALIER, un contrat d'engagement à l'occasion de la manifestation « D'une rive à l'autre, le Pont des artistes », pour une ambiance musicale au musée du Piano, le Mardi 10 Août 2021 à 18 heures, pour un cachet net d'un montant de 800 euros.

(Décision n° 2021-0162)

▪ Auprès l'Association « COMPAGNIE THEATRE L'ECOUTILLE », dont le siège social est situé Résidence Le Tarrelet, 19 Bis rue Paul Codos, 31400 TOULOUSE, représentée par sa Secrétaire-trésorière Madame Roselyne LAYAN, un contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle à l'occasion d'une animation le Mardi 10 Août 2021 à Limoux, pour un montant de 793,50 euros.

(Décision n° 2021-0166)

▪ Auprès de « MATRISSE PRODUCTIONS », dont le siège social est situé 11 Rue Rabelais, 92170 VANVES, représenté par son gérant Monsieur Joseph ALLEMANDOU, un contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle à l'occasion d'un concert le Jeudi 22 Juillet 2021 à 21 heures, à l'Auditorium du Musée du Piano à Limoux, pour un montant de 3 000 euros.

(Décision n° 2021-0167)

▪ Auprès de Monsieur Claude DELBOURG - PHOTO ET SON « GUILLAUME » - 16, Rue des Augustins – 11300 LIMOUX, un marché public ayant pour objet une prestation de service pour la réalisation d'un photos-reportage sur les travaux de l'Eglise de la Miséricorde située Rue des Augustins à LIMOUX, pour un montant forfaitaire s'élevant à la somme de 2 000,00 euros Hors Taxes.

(Décision n° 2021-0168)

▪ Auprès de la société ST AUTOMOBILES 11 – 16, Rue Louis Blériot – 11300 LIMOUX, une consultation pour la fourniture d'un véhicule de tourisme d'occasion pour le Service Culturel de la Commune de LIMOUX, à savoir :

- Une PEUGEOT 2008 1.2 Puretech 110 S&S EAT6 GT LINE (Essence, boîte de vitesses automatique, couleur extérieure Blanc, avec 49 997 Kms et immatriculé N° EN-942-YK), pour

un montant de 14 900,00 €uros TTC. Les frais de carte grise et autre taxe parafiscale étant inclus dans ce montant.

(Décision n° 2021-0169)

▪ Auprès de la Compagnie « CLOWNS DANS LA SCIURE », dont le siège social est situé chez Madame COMES, 16 Route d'Eyne, 66800 LLO, représentée par sa Présidente Madame Françoise NALET, un contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle à l'occasion d'une animation du groupe « Wotan Project » le Mardi 20 Juillet 2021 à 17h30, Place de la République à Limoux, pour un montant de 1 400 €uros.

(Décision n° 2021-0171)

▪ Auprès de la Compagnie L'ARCHE DE NOE, dont le siège social est situé 5 rue de la Manche, 66000 PERPIGNAN, représentée par sa Présidente Madame Christiane MOTIN, un contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle à l'occasion d'une représentation du spectacle « Les Vieillards de l'Eternité », le Mardi 10 Août 2021, Place de la République à Limoux, pour un montant de 1 500 €uros.

(Décision n° 2021-0172)

▪ Auprès du Grand Orchestre de Jean-Jacques Justafré, représenté par son Directeur Artistique Monsieur Dominique RIEUX, domicilié 62 rue Pierre Puget, 11000 CARCASSONNE, un contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle à l'occasion d'une Résidence d'Artistes du 23 au 27 Aout 2021 et d'un concert le Vendredi 27 Août 2021 à Limoux, pour la prise en charge des frais de restauration pendant la durée de la résidence d'Artistes.

(Décision n° 2021-0174)

▪ Auprès de la SARL BENITO FRANCE – 5, Rue du Moulinas - ZAM Las Moulinas – 66330 CABESTANY, une consultation pour la fourniture et la livraison de chaises longues en béton pour l'île de Sournies à LIMOUX, pour un montant total s'élevant à la somme de 1 751,77 €uros Hors Taxes.

(Décision n° 2021-0176)

▪ Auprès de la SARL SpidTEC.com – 33, Rue Saint Eloi – 59200 TOURCOING, une consultation pour la fourniture et la livraison de tentes de réception pliables pour les Services Techniques de la Commune de LIMOUX, pour un montant total s'élevant à la somme de 3 857,00 €uros Hors Taxes.

(Décision n° 2021-0177)

▪ Auprès de la société AXESS INDUSTRIES – 1, Rue Job – 67100 STRASBOURG, une consultation pour la fourniture et la livraison de bancs assis-debout en acier pour la Rue Jean Jaurès à LIMOUX, pour un montant total s'élevant à la somme de 1 771,75 €uros Hors Taxes.

(Décision n° 2021-0178)

▪ Auprès de l'Entreprise « ERPENBACH CLASSIC », dont le siège social est situé Tonstr. 56, 47441 MOERS, ALLEMAGNE, représentée par son Producteur Monsieur Nicklas ERPENBACH, un contrat de vente du droit d'exploitation d'un spectacle à l'occasion d'un concert de « Matias DE OLIVERA PINTO & JEUNGBEUM SOHN et les élèves de la Classe d'Élégance » le Vendredi 10 Septembre 2021 à 21 h à l'Auditorium du Musée du Piano à Limoux, pour un montant de 1 600 €uros.

(Décision n° 2021-0181)

▪ Auprès de la SARL VIDAL et Fils – « La Confrérie » - 11270 FANJEAUX, un marché ayant pour objet des prestations de services relatives au transport collectif « intramuros » définies avec un seuil maximum de 90 000,00 €uros Hors Taxes, (rotations vers le collège, le lycée et autres points de ramassage se trouvant à l'intérieur du ressort territorial de la Commune de LIMOUX en remplacement de l'ancienne Délégation de Service Public (DSP) du transport scolaire).

Etant précisé dans un premier temps, que ce marché est conclu pour une période allant du 02 Septembre 2021 jusqu'au 06 Juillet 2021 (soit pour toute la période scolaire 2021-2022).

Et dans un second temps, que le montant journalier pour un ramassage Aller le matin et Retour en fin de journée scolaire est fixé à 309,04 €uros Hors Taxes.

Durant l'exécution du marché et en fonction des demandes de ses administrés, la Commune de LIMOUX se réservera le droit de lever la (les) option(s) suivante(s) :

- Option N° 1 : Ramassage du midi et d'un retour pour 13 H 30, dont le montant journalier est fixé à 90,00 €uros Hors Taxes.
- Option N° 2 : Ramassage du vendredi matin et/ou des autres matins de la semaine (sauf dimanches et jours fériés) pour le marché de LIMOUX, dont le montant journalier est fixé à 115,00 €uros Hors Taxes.

(Décision n° 2021-0184 annule et remplace la Décision n° 2021-0183)

▪ Auprès de la SASU FACADES LIMOUXINES – 22, Rue des Augustins- 11300 LIMOUX, une consultation pour des travaux de façades aux cimetières Saint Martin et Saint Antoine de LIMOUX, pour un montant total s'élevant à la somme de 35 385,00 €uros Hors Taxes.

(Décision n° 2021-0185)

▪ Auprès du Bureau Veritas Exploitation – 450, Rue Baden Powell – Immeuble l'Optimum – 34000 MONTPELLIER, une consultation pour une prestation de service ayant pour objet un contrat de Dossier Technique Amiante (D.T.A) pour certains bâtiments de la Commune de LIMOUX, pour un montant total s'élevant à la somme de 3 800,00 €uros Hors Taxes.

Etant précisé dans un premier temps, que pour l'année 2021, le repérage amiante pour une mise à jour du DTA sera réalisé sur les bâtiments suivants :

- Le Camping municipal, le Centre des Impôts, le Centre Technique Municipal, le Complexe sportif de Monte Cristo, le Complexe sportif Louis Trémesaygues, l'Ecole maternelle Jacques Prévert, l'Ecole maternelle Jean Moulin, l'Ecole maternelle Marcel Pagnol, l'Ecole élémentaire Louis Pasteur, l'Ensemble immobilier Louis Costes, l'Espace Fécos, le Foyer Restaurant, l'Immeuble Soladi, l'annexe de la Pépinière, la Piscine, la Salle Route de Chalabre, le Stade Annexe et René Fil, soit 18 sites au total.

Puis dans un second temps, il semble essentiel de préciser qu'il conviendra d'ajouter au prix des interventions le prix des analyses en laboratoire des échantillons de matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante.

Le prix unitaire des analyses en laboratoires, en fonction du type d'analyse est fixé de la façon suivante :

- Analyse MOLP : 35,00 €uors Hors Taxes ;
- Analyse META : 35,00 €uros Hors Taxes ;
- Toute demande des résultats d'analyses laboratoires en urgence (48 heures), donnera lieu à une facturation supplémentaire de 30,00 €uros Hors Taxes par analyse.

(Décision n° 2021-0186)

▪ Auprès de la SAS SAGELEC – 61, Boulevard Pierre et Marie CURIE – BP 10145 – 44154 ANCENIS Cedex, un marché pour la fourniture et la pose de toilettes publiques automatiques avec cabine PMR / Usage pour tous pour le Parking Rue Louis Braille et le Parking des Marronniers à LIMOUX, pour un montant total s'élevant à la somme de 78 850,00 €uros Hors Taxes et se détaillant de la façon suivante :

- Toilette publique automatique pour le Parking des Marronniers pour 37 420,00 € Hors Taxes ;
 - Toilette publique automatique pour le Parking Rue Louis Braille pour 41 430,00 € Hors Taxes (dont 1 893,00 € Hors Taxes pour une plus-value pour un lave mains automatique 3 fonctions extérieur).
- (Décision n° 2021-0187)

▪ Après de la Compagnie Portes Sud, sise Espace Fécots, 7 Avenue du Pont de France, 11300 LIMOUX, représentée par Madame Anne Bourdaud, présidente, un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle à l'occasion des 38^{ème} Journées Européennes du Patrimoine pour une performance autour de la pièce en création Or au musée Petiet, le Dimanche 19 Septembre 2021 à 11 heures et 16 heures 30, pour un cachet net d'un montant de 718,42 €.

(Décision n° 2021-0188)

▪ Après de LUNA MUSICA – EDNA STERN, demeurant 6 rue Dauphin, 94800 VILLEJUIF, un contrat de vente du droit d'exploitation d'un spectacle à l'occasion d'un concert qui a eu lieu le Jeudi 7 Octobre 2021 à 21 h au Musée du Piano, Eglise St Jacques à LIMOUX, pour un montant de 2 500 €.

(Décision n° 2021-0189)

▪ Après de l'Association 11BOUGE, dont le siège social est situé 89 Rue de Verdun 11000 CARCASSONNE, représentée par sa Co-Présidente Madame Shani GRUMBACH, un contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle à l'occasion d'un concert qui a eu lieu le Vendredi 8 Octobre 2021, Quartier Saint Antoine à LIMOUX, pour un montant de 3 165 €.

(Décision n° 2021-0190)

▪ Après de l'Association « Ensemble vocal Fleur d'Espine », Maison des Associations, Place des Anciens Combattants, 11000 CARCASSONNE, représentée par sa Présidente, Madame Léa RICHET, un contrat de vente du droit d'exploitation d'un spectacle à l'occasion d'un concert qui aura lieu le Samedi 18 Septembre 2021 à 21 h, à l'Auditorium du Musée du Piano, Eglise St Jacques à LIMOUX, pour un montant de 1 000 €.

(Décision n° 2021-0191)

▪ Après de la SA Electricité de France (EDF) – 22-30, Avenue de Wagram - 75382 Paris Cedex 08, un marché subséquent N° 2 pour la fourniture et l'acheminement en gaz naturel. Etant toutefois précisé que compte tenu de l'impossibilité d'apprécier précisément la quantité d'énergie qui sera fournie, ce dernier est conclu sans minimum ni maximum et pour une durée d'approvisionnement de douze mois (12 mois), à partir du 1^{er} Janvier 2022 jusqu'au 31 Décembre 2022. Les prix des prestations faisant l'objet de ce marché subséquent N° 2 sont des prix unitaires, fixés dans le Bordereau de Prix Unitaires (BPU), appliqués aux quantités réellement livrées à l'ensemble des sites de la Commune de LIMOUX.

(Décision n° 2021-0192)

▪ Après de la société AUDIO SEPT – 510, Boulevard Gay Lussac – 11000 CARCASSONNE, une consultation pour la fourniture de matériels d'éclairage divers pour le service culturel de la Commune de LIMOUX, pour un montant total s'élevant à la somme de 5 500,00 € Hors Taxes.

(Décision n° 2021-0193)

▪ Après de la société Ets BAURES CARCASSONNE - PROLIANS – Rue Joachim ESTRADÉ – Z.I DE L'ESTAGNOL – 11890 CARCASSONNE, une consultation pour la fourniture de matériels divers pour la création d'une clôture au stade Louis Trémesaygues de LIMOUX, afin de pallier aux nombreuses dégradations causées par les sangliers, pour un montant total s'élevant à la somme de 1 871,83 € Hors Taxes. (Décision n° 2021-0195)

▪ Auprès de la Compagnie MINIBUS, dont le siège social est situé 124 rue Alphonse Allais, 34070 MONTPELLIER, représentée par son Président Monsieur Jacques TOUATI, un contrat de vente du droit d'exploitation d'une représentation théâtrale, à l'occasion de l'Opération « Code de Bonne Conduite » 2021, pour un spectacle qui a eu lieu salle Louis Costes à LIMOUX, le Mardi 5 Octobre 2021, pour un montant de 1 250 €uros.

(Décision n° 2021-0198)

▪ Auprès de la Lyre de Limoux représentée par Monsieur Jacques SALASAR, en sa qualité de Président, un contrat de vente du droit d'exploitation d'un spectacle à l'occasion de la première édition d'Octobre Rose, le Samedi 16 Octobre 2021 à 11 heures, Place du Presbytère à LIMOUX, pour un montant de 800,00 €uros.

(Décision n° 2021-0200)

▪ Auprès de l'Association L'OUTIL, dont le siège social est situé 7 Avenue du Languedoc, 11200 HOMPS, représentée par sa Présidente Madame Sandra BUSNOULT, une convention pour la mise à disposition des régisseurs Messieurs Pierre MONTEL, Anthony DANIEL et Clément SEBILLE, pour le montage et les réglages sons et lumières du concert de la formation Fraires Sawa, qui a eu lieu le Vendredi 8 Octobre 2021, Quartier Saint Antoine à LIMOUX, pour un montant de 1 777 €uros.

(Décision n° 2021-0202)

▪ Auprès de l'EURL NLC DECO – 2A, Rue des Forges – 76680 SAINT SAËNS, une consultation pour la fourniture et la livraison de statues en résine pour les Fêtes de Noël et du Nouvel An de la Commune de LIMOUX, pour un montant total s'élevant à la somme de 15 445,00 €uros Hors Taxes.

(Décision n° 2021-0203)

▪ Auprès de la S.A.S.U AB CONCEPT – 7, Rue du Razès – 11300 LIMOUX, une consultation pour la fourniture et la livraison de tables supplémentaires pour la salle du Conseil Municipal de la Commune de LIMOUX, pour un montant total s'élevant à la somme de 1 840,00 €uros Hors Taxes.

(Décision n° 2021-0204)

▪ Auprès de la société TMC BUREAUTIQUE – 8, Chemin de Castelviel – 31180 ROUFFIAC TOLOSAN, une consultation pour la location d'imprimantes multifonctions pour les services Financier et affaires scolaires de la Commune de LIMOUX, pour un loyer mensuel s'élevant à la somme de 126,00 €uros Hors Taxes par machine pour leur solution « Mode Full Print », se détaillant de la façon suivante :

- Location mensuelle par matériel : 116,00 €uros Hors Taxes ;
- Service maintenance - visites et déplacements du service technique : 10,00 €uros Hors Taxes par mois et par matériel.

Etant précisé dans un premier temps que les frais de livraison, d'installation des machines, de mise en configuration sur réseau pour tous les postes et de formation aux utilisateurs s'élèvent en sus à la somme de 299,00 €uros Hors Taxes par matériel ;

Dans un second temps, que cette location est consentie pour une période de 21 trimestres à compter de l'installation de ces imprimantes multifonctions et qu'au terme de cette location, les matériels appartiendront à la Commune de LIMOUX pour 1€uro symbolique.

Puis dans un dernier temps, que la société TMC BUREAUTIQUE s'est engagée à offrir 6 tablettes SAMSUNG GALAXY TAB A7 pour les écoles de la Commune de LIMOUX.

(Décision n° 2021-0235)

▪ Auprès de Madame Marina BELLINELLO, en sa qualité de chanteuse, un contrat d'engagement d'un spectacle à l'occasion de la première édition d'Octobre Rose, pour une animation musicale du groupe Marina B le Samedi 16 Octobre 2021 à 12 heures 30, pour un montant de 150,00 Euros.
(Décision n° 2021-0237)

▪ Auprès de Monsieur Marc GUITARD, en sa qualité de musicien, un contrat d'engagement d'un spectacle à l'occasion de la première édition d'Octobre Rose, pour une animation musicale du groupe Marina B le Samedi 16 Octobre 2021 à 12 heures 30, pour un montant de 150,00 Euros.
(Décision n° 2021-0238)

➤ **J'ai accepté :**

▪ La proposition commerciale établie par Monsieur Fernand GARANTO – 17, Chemin de la Serre de Couranel – 11300 LIMOUX, relative à l'acquisition d'une statue en polyester ayant la forme d'un meunier typiquement limouxin dans le but de promouvoir son Carnaval, pour un montant total net s'élevant à la somme de 5 000,00 Euros.
(Décision n° 2021-0152)

▪ La proposition commerciale établie par la S.A.S AUDE AGREGATS – La Caunette – 11600 LASTOURS, relative à la fourniture et la livraison de gravier 8/16 concassé saumon dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'île de Sournies à LIMOUX, pour un montant total s'élevant à la somme de 7 835,92 Euros Hors Taxes.
(Décision n° 2021-0154)

▪ La nouvelle déclaration de sous-traitance proposée par la SAS Jean LEFEBVRE Midi-Pyrénées – Etablissement RESCANIERES – 09500 ROUMENGOUX, titulaire du marché de travaux pour l'aménagement de la Rue des Augustins sur la Commune de LIMOUX.

Etant précisé que le sous-traitant déclaré est la SARL BETON PIERRE DU LANGUEDOC – 36, Quai Vallière – 11100 NARBONNE, et que le nouveau montant des prestations sous-traitées (réalisation de béton désactivé et pose de pavés) suite à des révisions de quantités s'élève désormais à la somme de 94 674,50 Euros (TVA auto liquidation).

Ce sous-traitant peut toujours bénéficier d'un paiement direct.
(Décision n° 2021-0179)

▪ La nouvelle déclaration de sous-traitance proposée par la SAS CHEVRIN GELI – B.P.31353 – Z.A Fendeille – 11493 CASTELNAUDARY Cedex, titulaire du Lot N° 2 – Maçonnerie du marché de travaux pour la réfection de la charpente couverture de la nef de l'Eglise de la Miséricorde de LIMOUX.

Etant précisé que le sous-traitant déclaré est la SAS ENTREPRISE R3S – 18, Z.A Les Pignés – 09270 MAZERES, et que le nouveau montant des prestations sous-traitées (réalisation d'épingles composites internes aux maçonneries et d'un enduit spécial armé sur mur en terre) suite à des révisions de quantités s'élève désormais à la somme de 15 000,00 Euros (TVA auto liquidation).

Ce sous-traitant peut bénéficier d'un paiement direct.
(Décision n° 2021-0182)

▪ La proposition technique et tarifaire établie par la société Electronique Vidéo Service – CRUZ Francis – Z.A. d'Occitanie – 11300 LIMOUX, relative à la fourniture, l'installation et le paramétrage de « bornes minutes » dans la Rue des Augustins à LIMOUX, pour un montant total s'élevant à la somme de 13 590,00 Euros Hors Taxes.
(Décision n° 2021-0196)

▪ La proposition financière établie par la SARL NEXTCONTREPOINT – BRANDIE – La Halle Tropisme / Bureau #14 – 121, Rue Fontcouverte – 34070 MONTPELLIER, relative à la réalisation d'un support pédagogique sur le thème de l'Urbanisme, pour un montant s'élevant à la somme de 1 149,00 € Hors Taxes.

Etant toutefois précisé que ce montant pourra varier à la hausse ou à la baisse car il sera évalué au temps de travail réellement passé pour mener à bien ce projet sachant qu'il est prévu initialement pour une durée de 14 heures à 79,00 € Hors Taxes / heure.

(Décision n° 2021-0199)

▪ La proposition commerciale établie par la SAS AXURBAIN – Domaine de la Poste Royale – 37, Chemin de Mujolan – 34690 FABREGUES, relative à la fourniture et la livraison de pots coniques personnalisés en acier pour les services techniques de la Commune de LIMOUX, pour un montant total s'élevant à la somme de 10 138,43 € Hors Taxes.

(Décision n° 2021-0201)

▪ La proposition d'honoraires établie par la société BST Consultant S.A.S – 149, Avenue du Golf – Le Green Park – Bâtiment A – 34670 BAILLARGUES, relative à une mission d'assistance technique à la passation du prochain marché pour la fourniture de repas pour les écoles maternelles et élémentaires de la Commune de LIMOUX.

Cette mission comprend notamment une assistance à la préparation du DCE, une analyse des candidatures, une analyse des offres, une assistance à la négociation ainsi qu'une assistance à la rédaction des actes définitifs, pour un montant forfaitaire de 2 700,00 € Hors Taxes.

(Décision n° 2021-0234)

▪ La proposition financière établie par le cabinet AXIOME – Géomètre Expert – 1, Place du Presbytère – 11300 LIMOUX, pour une prestation topographique relative à la réalisation d'un plan intérieur, de coupes et de façades de l'immeuble cadastré section DA n° 151 sis Rue des Augustins à LIMOUX, pour un montant total s'élevant à la somme de 3 670,00 € Hors Taxes.

(Décision n° 2021-0236)

➤ **J'ai signé :**

▪ Un Avenant N° 2 relatif à une diminution du montant des travaux avec la SAS CHEVRIN GELI – BP 31353 – ZA Fendeille – 11493 CASTELNAUDARY Cedex, titulaire du Lot N° 2 – Maçonnerie, du marché de travaux pour la réfection de la charpente couverture de la nef de l'Eglise de la Miséricorde à LIMOUX, pour un montant de – 3 958,62 € Hors Taxes, soit un pourcentage d'écart induit par l'avenant N° 2 de – 8,83 %.

(Décision n° 2021-0175)

▪ Un Avenant de Transfert avec la société CELESTE dont le siège social est situé 20, Rue Albert Einstein – Cité Descartes – 77420 CHAMPS SUR MARNE, suite à la fusion de la société STELLA TELECOM, titulaire du Lot N° 2 – Téléphonie mobile du marché relatif aux services de télécommunications pour la Commune de LIMOUX, avec sa maison mère et associé unique.

Etant précisé d'une part, que le transfert du marché sera effectif à compter du 1^{er} Septembre 2021, et d'autre part, que la société CELESTE s'engage à respecter les obligations de la société STELLA TELECOM conformément aux conditions fixées lors de la notification du marché et que les coordonnées bancaires (RIB) restent inchangées pour le paiement des factures.

(Décision n° 2021-0180)

▪ Un Avenant N° 1 relatif à une augmentation du montant des travaux avec SAS Jean LEFEBVRE Midi-Pyrénées – Etablissement RESCANIERES – 09500 ROUMENGOUX, titulaire du marché de travaux pour l'aménagement de la Rue des Augustins sur la Commune de LIMOUX, pour un montant de 14 673,07 € Hors Taxes, soit un pourcentage d'écart induit par l'Avenant N° 1 de + 3,27 %.

(Décision n° 2021-0194)

▪ Un Avenant de Transfert avec l'EURL 3L FAORO CHAUFFAGE dont le siège social est situé 21, Rue Jean MERMOZ à LIMOUX, suite au rachat par acte notarial en date du 15 Juillet 2021, du fond artisanal et de commerce appartenant à l'EURL PAMIES Didier, titulaire du Lot N° 6 – Plomberie, sanitaires et chauffage de l'accord-cadre à commandes, multi-attributaires relatif à des travaux d'entretien, de réparation et de rénovation des bâtiments et d'équipements communaux.

(Décision n° 2021-0197)

➤ **J'ai cédé :**

▪ Pour la somme de 1 000,00 €uros Toute Taxes Comprises et en l'état à la société ST AUTOMOBILES 11 – 16, Rue Louis Blériot – 11300 LIMOUX, le véhicule suivant :

- PEUGEOT 207, immatriculé sous le n° AB-878-AQ – N° inventaire : 2009-0086

(Décision n° 2021-0170)

Arrivée de Madame Leïla KEBIR sa procuration à Madame Magalie BERLIOZ tombe.

1. Adoption du Pacte de gouvernance.

VOTE : A L'UNANIMITE : POUR : 33

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND

2. Désignation d'un représentant au sein de l'association « Les amis de la collection du Musée du Piano à LIMOUX (ACMPL) ».

VOTE : POUR : 30 – ABSTENTION : 3

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur François KHOURY

3. Acquisition de l'immeuble sis 22 Rue des Augustins.

VOTE : POUR : 29 – ABSTENTION : 4

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Pierre BAC –
Monsieur Julien RANCOULE

**4. Détermination du prix de vente du livre de Frédéric ARNOULD : Marie PETIET
« Peindre avec sincérité ».**

VOTE : A L'UNANIMITE : POUR : 33

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur David FERNANDEZ

5. Définition du thème culturel de l'année 2022.

VOTE : A L'UNANIMITE : POUR : 33

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur David FERNANDEZ

6. Détermination des dates d'ouverture des commerces le dimanche durant l'année 2022.

VOTE : A L'UNANIMITE : POUR : 33

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Pierre ROUQUAIROL

7. Attributions de subventions – Règlement façades.

VOTE : A L'UNANIMITE : POUR : 33

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND - Monsieur Gilbert AUPIN –
Monsieur Pierre BAC

**8. Attribution d'une subvention exceptionnelle au bénéfice de l'Association "Solid'Air le
Festival de la scène solidaire".**

VOTE : A L'UNANIMITE : POUR : 33

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur David FERNANDEZ

9. Attribution d'une subvention exceptionnelle au bénéfice de l'Association « Basquet Club Limouxin ».

VOTE : A L'UNANIMITE : POUR : 33

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Yves GUIRAUD

10. Attribution d'une subvention exceptionnelle au bénéfice de la Compagnie Porte Sud.

VOTE : A L'UNANIMITE : POUR : 33

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur David FERNANDEZ

11. Attributions de subventions aux Associations Sportives 2021.

VOTE : A L'UNANIMITE : POUR : 33

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Yves GUIRAUD

12. Attributions de subventions dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

VOTE : A L'UNANIMITE : POUR : 33

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Madame Caroline MARTY-FONTANET

13. Demande de subvention auprès de l'ETAT (DDTM) dans le cadre de travaux de protection des bâtiments communaux au risque inondation.

VOTE : A L'UNANIMITE : POUR : 33

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Jean-Pierre TAILHAN

14. Demandes de subventions auprès de l'ETAT, de la Région OCCITANIE / Pyrénées-Méditerranée et du Département de l'AUDE, dans le cadre de la journée consacrée aux Carnavals du Monde.

VOTE : POUR : 26 – CONTRE : 4 - ABSTENTION : 3

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur David FERNANDEZ

15. Demandes de subventions auprès de la Région OCCITANIE / Pyrénées-Méditerranée et du Département de l'AUDE, dans le cadre de l'organisation de la manifestation « Toques et Clochers 2022 ».

VOTE : A L'UNANIMITE : POUR : 33

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND

16. Demandes de subventions auprès de l'EUROPE, de l'ETAT, de la Région OCCITANIE / Pyrénées-Méditerranée, du Département de l'AUDE, et de la Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques dans le cadre du Festival NAVA 2022.

VOTE : POUR : 28 - CONTRE : 5

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur David FERNANDEZ

17. Demande de subvention auprès de l'ETAT, dans le cadre de la 20^{ème} Edition de l'Opération « Bonne Conduite ».

VOTE : A L'UNANIMITE : POUR : 33

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Pierre ROUQUAIROL

18. Avenant au bail commercial Commune de LIMOUX / Madame Judith MORAND Musée des Automates – 4 Rue Anne-Marie Javouhey à LIMOUX

VOTE : A L'UNANIMITE : POUR : 33

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND

- 19. Conventions de mise à disposition de véhicules de service de la Commune avec les agents bénéficiaires.
Modification de la délibération n° 2020/13 en date du 7 Décembre 2020.**

VOTE : A L'UNANIMITE : POUR : 33

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Pierre ROUQUAIROL

- 20. Convention Commune de LIMOUX / Agent / Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude
Participation de la Commune à la période de préparation au reclassement.**

VOTE : A L'UNANIMITE : POUR : 33

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Pierre ROUQUAIROL

- 21. Convention Commune de LIMOUX / Association ACTI CITY - Information Jeunesse
Tarif de l'entrée à la Piscine Municipale sur présentation de la carte ACTI CITY.**

VOTE : A L'UNANIMITE : POUR : 33

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Yves GUIRAUD

- 22. Convention Commune de LIMOUX / Association ACTI CITY - Information Jeunesse
Tarif d'entrée au Festival « NAVA » sur présentation de la carte ACTI CITY.**

VOTE : A L'UNANIMITE : POUR : 33

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur David FERNANDEZ

- 23. Convention Commune de LIMOUX / Association Départementale d'éducation populaire
ACTI CITY Information Jeunesse de l'Aude
Relais de l'opération « JOBS D'ETE »**

VOTE : A L'UNANIMITE : POUR : 33

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Pierre ROUQUAIROL

- 24. Convention Commune de LIMOUX / Institut Saint Joseph
Mise à disposition de locaux en Centre d'Hébergement dans le cadre de la journée
consacrée aux Carnavals du Monde.**

VOTE : POUR : 29 – ABSTENTION : 4

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND

- 25. Convention Commune de LIMOUX / Communauté de Communes du Limouxin.
Gestion du service Accueil de Loisirs Associé à l'École (ALAE) du mercredi.**

VOTE : A L'UNANIMITE : POUR : 33

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND

- 26. Convention Commune de LIMOUX / Association "Cinem'Aude-VAP"
Concession d'utilisation des locaux et des installations du cinéma l'Elysée.**

VOTE : A L'UNANIMITE : POUR : 33

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur David FERNANDEZ

- 27. Convention de partenariat Commune de LIMOUX / EHPAD Soleil Levant
Intervention des services de la bibliothèque municipale et du musée Petiet en direction des
publics séniors.**

VOTE : A L'UNANIMITE : POUR : 33

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur David FERNANDEZ

- 28. Renouvellement Convention Commune de LIMOUX / Académie de Montpellier
Mise à disposition d'un Environnement Numérique de Travail (E.N.T.)**

VOTE : A L'UNANIMITE : POUR : 33

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Madame Magalie BERLIOZ

- 29. Renouvellement Contrat Commune de LIMOUX / Société LOGIQ Systèmes.
Maintenance et hébergement du logiciel « CoLibris » nécessaire à la Bibliothèque.**

VOTE : A L'UNANIMITE : POUR : 33

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur David FERNANDEZ

- 30. Convention Commune de LIMOUX / SA ENEDIS.
Servitude de passage d'une ligne électrique souterraine sur la parcelle cadastrée
section DR n° 144.**

VOTE : A L'UNANIMITE : POUR : 33

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Jean-Pierre TAILHAN

- 31. Convention Commune de LIMOUX / SA ENEDIS.
Servitude de passage d'une ligne électrique souterraine sur les parcelles cadastrées
section BM n°s 141 et 197.**

VOTE : A L'UNANIMITE : POUR : 33

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Jean-Pierre TAILHAN

- 32. Contribution financière Commune de LIMOUX / SA ENEDIS
Extension du réseau public de distribution d'électricité Chemin de Las Encantados à
LIMOUX**

VOTE : A L'UNANIMITE : POUR : 33

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Jean-Pierre TAILHAN –
Monsieur Christophe BACHERE

- 33. Dénomination de voies.**

VOTE : POUR : 30 – ABSTENTION : 3

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Gilbert AUPIN –
Monsieur Maxime BOT – Monsieur Julien RANCOULE

34. Mise en place d'une convention d'occupation de la parcelle cadastrée section DR n° 0106

VOTE : A L'UNANIMITE : POUR : 33

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND

35. Modification du tableau du personnel avec effet du 20 Octobre 2021.

VOTE : A L'UNANIMITE : POUR : 33

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Pierre ROUQUAIROL

36. Rapport sur le choix du mode de gestion et le principe du recours à une Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation de la Piscine Municipale.

VOTE : POUR : 30 – ABSTENTION : 3

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Albert NADAL –
Monsieur Julien RANCOULE – Madame Marie-Ange LARRUY

37. Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Elimination des Déchets - Année 2020.

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND

**38. Norme Comptable
Adoption du référentiel M57 à compter du 1^{er} Janvier 2022.**

VOTE : POUR : 30 – ABSTENTION : 3

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND

39. Adhésion des communes d'Alaigne, d'Alet-les-Bains et de Saint Martin de Villeréglan au Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple des Eaux du Limouxin.

VOTE : A L'UNANIMITE : POUR : 33

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Albert NADAL

COMITE SECRET :

**40. Budget Principal 2021
Remboursement de 23 tickets cantine.**

VOTE : A L'UNANIMITE : POUR : 33

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 19 Heures 25.

Fait en Mairie, LIMOUX le 19 OCTOBRE 2021

LE MAIRE,

Pierre DURAND